Le 28 juin, des collègues ont interpellé la section sur les conséquences de la fin de la présence des vigiles à l'accueil des CFP à compter du 1er juillet. A l'accueil, les jauges sont encore maintenues et les contribuables sont reçus seulement avec rendez-vous ou pour des opérations de caisse.

Ce dispositif nécessite donc encore un filtrage des usagers. En supprimant les vigiles, la direction oblige de fait les collègues à les remplacer en assurant le filtrage et le respect des jauges.

Dès lors, c'est la sécurité des agents qui est en jeu !

Nous avons donc interpellé la direction. La réponse que nous avons reçu consiste à nous renvoyer au CTL du 13/07.

Réponse d'attente de la DRFIP :

"*Le Directeur général a indiqué hier que le décret n°2021-850 du 29 juin a mis fin à l'interdiction de principe des rassemblements dans les lieux ouverts au public à compter du 1er juillet. La levée de cette interdiction signifie que nous allons pouvoir retrouver le contact avec nos publics, un plan de circulation sera défini pour fluidifier les flux. Au quotidien, nous allons pouvoir reprendre les réunions en présentiel, sans limite du nombre de personnes, mais toujours néanmoins avec une jauge de 4 m2 par agent. De même, les règles évoluent en matière de restauration collective avec la fin de la limitation à 6 personnes par table.*

Dans l'attente de précisions à venir, les modalités d'accueil des usagers dans le Rhône, les jauges des espaces d'accueil et des salles de restauration sont inchangées.

Nous vous proposerons d'échanger sur ce point lors du CTL du 13 juillet au cours duquel nous aborderons plus globalement l'évolution de la relation aux usagers."

Face à cette réponse, devant l'urgence de la situation, nous avons saisi directement le DRFIP !

Voici le message que nous lui avons adressé le 7 juillet à 15h45 :

Monsieur le Directeur,

La CGT a été saisie par les collègues des accueils des problèmes liés au choix unilatéral de la direction de supprimer les vigiles à compter du 1er juillet. En maintenant l'ouverture de la caisse et la réception alternée entre "sans rdv" et "avec rdv" en fonction des sites, cela crée une situation qui impacte tous les agents, quelque soit leur grade et responsabilité, au sein des SIP et des accueils. De fait il y a une mise en danger potentiel des personnels.
Nous avons déjà alerté le pôle pilotage et ressource de la problématique.
La réponse qui nous a été apportée à ce stade, qui consiste à nous dire d'attendre le CTL du 13 juillet pour en parler, n'est pas satisfaisante. La situation exige une réponse sans délai de votre part.
Nous comprenons parfaitement le dilemme. Ouvrir, assurer notre mission de service public dans un contexte sanitaire encore incertain, tout en supprimant les vigiles.
Nous sommes tous soucieux d'assurer au mieux nos missions. Mais elles doivent se faire en parfaite sécurité, tant pour les personnels que pour les usagers.
Pour la CGT, il est inacceptable que des personnels, non formés aux techniques du métier de vigile, soient sollicités en ce sens par des chefs de services qui n'ont pas d'autres moyens à leur disposition, pris entre 2 injonctions contradictoires.
Il appartient à la Direction soit de mettre en place des vigiles professionnels, formés, soit d'organiser l'accueil du public sans rendez-vous de manière à ce qu'aucun filtre ne soit nécessaire.
De ce point de vue, tant que des jauges limitant les capacités d'accueil sont maintenues, la seule alternative est celle de vigiles professionnels ou la fermeture totale des sites.
Attachée à un service public de qualité ce n'est évidemment pas cette dernière proposition que la CGT privilégie mais nous ne cautionnerons pas non plus la mise en danger de collègues. Leur

sécurité doit primer.
Par ce message nous vous alertons sur des situations qui se dégradent dans les SIP à cause de cette absence de vigiles et de l'obligation d'ouvrir à une partie des contribuables.
Dans l'attente nous ne pouvons qu'inviter les collègues, tous les collègues quelque soit leur grade, à faire preuve de prudence et de précaution et à refuser de s'exposer ainsi face aux contribuables.
Nous demandons aux collègues de ne pas prendre le risque de s'exposer face au public qu'il faut filtrer.

A cette heure, nous n'avons reçu aucune réponse de sa part.

Nous souhaitons qu'aucun agent ne soit victime d'un incident. La CGT rappelle solennellement au Directeur sa responsabilité et son obligation de sécurité vis à vis des agents.

Colonne de droite publique: En direct des sections
Public: Tracts Sections

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank